

**RELEVE DES DECISIONS OU AVIS
EMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER**

Séance du 17 décembre 2001

ORDRE DU JOUR	DECISIONS OU AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)
Point 2 : Personnels enseignants Dispositif d'accueil à la mobilité des Directeurs de Recherche	Mesure rejetée à l'unanimité par 23 voix contre.	Division du Personnel Enseignant
Point 3 : Approbation des procès verbaux des Conseils d'Administration des : - 10 avril 2000 - 22 octobre 2001	Les procès-verbaux des 10 avril 2000 et 22 octobre 2001 sont approuvés par 26 voix pour et 3 abstentions.	DAG
Point 4 : Bâtiment 4-1 Politique de sécurisation du campus 4-2 Regroupement des services centraux de l'Université	Pour information et présentation des projets avant discussion dans le cadre du contrat quadriennal 2002/2006. Pas de vote demandé.	DIAU M. ATTALI
Point 5 : Scolarité 5-1 Examen des conventions relatives au recrutement des candidats à l'Ecole de Sage-Femmes et à l'Institut de Masso-Kinésithérapie par la voie du PCEM1 à partir de la rentrée universitaire 2002-2003 5-2 Examen des demandes de renouvellement des licences professionnelles habilitées en 2001-2002	Conventions adoptées par 27 voix pour et 2 abstentions. Demandes de renouvellement approuvées par 19 voix pour, 3 abstentions, 3 voix contre et 3 refus de vote.	* Faculté de Médecine-Rangueil * Division de la Scolarité Division de la Scolarité
Point 6 : Intendance Mise à la réforme de matériel : - un robot SIRTES (UFR PCA) - 2 PC, 3 Mac (UFR PCA) - 5 autoclaves (Faculté de Médecine-Purpan)	Adoptée par 18 voix pour.	DIAU
Point 7 : Remboursement de l'emprunt CIGEP	Décision adoptée à l'unanimité par 25 voix pour.	Agent Comptable Secrétaire Général
Point 8 : Structures Modification de l'article 7 des statuts de l'UPS	Le quorum n'étant pas atteint, le point 8 n'est pas soumis au vote.	DAG
Point 9 : Finances 9-1 Décisions Budgétaires Modificatives	Approuvées à l'unanimité 25 voix : * <u>DBM de rattachement</u> : - UFR PCA : 169 000 - SIRÉMIP : 1 500 000 - Service Général de l'Administration : 4 750 000 TOTAL : 6 419 000 * <u>DBM de transfert</u> : - Service Général de l'Administration : 650 000	* Services Financiers * Agent Comptable
9-2 Rapport de la Commission du Budget : - polycopiés - reports	* <u>Polycopiés</u> : une mesure d'accompagnement de la mise en place de la gratuité des polycopiés est adoptée pour l'année 2002, mesure non reconduite les années suivantes. 17F par étudiant et répartis dans les UFR en fonction des effectifs SAN REMO au 15/01/01 sauf pour l'UFR LV qui bénéficie d'un forfait pour l'année 2002 Adoptée par 14 voix pour, 10 abstentions et 1 voix contre. * <u>Reports et reliquats</u> : les propositions de reports et de reliquats de la Commission du Budget du	* M. BERGON * Agent Comptable * Services Financiers

	10 abstentions et 4 voix contre sous réserve des précisions apportées en séance.	
9-3 Admissions en non valeur - compte-rendu	Pour information - Pas de vote demandé.	
9-4 Demande d'une caution d'un montant de 10 euros pour un badge d'accès sécurisant les Salles Informatiques et d'Etudes à la Faculté des Sciences Pharmaceutiques et éventuellement l'accès au parking dans la limite des places disponibles.	Demande de caution adoptée par 23 voix pour et 2 abstentions.	* Agent Comptable * Faculté des Sciences Pharmaceutiques
Point 10 : Subvention Demande de subvention pour le fonctionnement de l'Association Sportive pour l'année 2002	Une subvention de 350 000 francs est accordée à l'Association Sportive de l'UPS pour l'année 2002. Adoptée à l'unanimité par 23 voix.	* Association Sportive * DAG
Point 11 : Convention Convention entre l'UPS et l'AMUE (Agence de Mutualisation des Universités et des Etablissements publics d'enseignement supérieur et de recherche)	Convention adoptée à l'unanimité par 23 voix pour.	* Secrétaire Général * DAG
Point 12 : Association Demande de domiciliation de l'association étudiante LE POUNT	Adoptée par 23 voix pour.	* DAG * M. MOHAMED DIMBIO
Additif : demande de subvention pour l'Association Française de Myopathies (AFM)	Une subvention de 12 000 francs prise sur le budget de la Vie Etudiante est accordée à l'AFM. Adoptée par 23 voix pour.	* DVE * DAG * DIAU

Toulouse, le 18 décembre 2001

Le Secrétaire Général

Le Président de l'Université

Philippe PUECH

Raymond BASTIDE